



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au

Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Années..... 2 fr. la ligne
Réclamations..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.....	6 h 15	12 h 40	5 h 40
Mercuès.....	6 30	12 57	5 55
Parnac.....	6 43	1 45	6 8
Luzech.....	6 51	1 26	6 16
Castelfranc.....	7 5	1 43	6 31
Puy-l'Évêque.....	7 22	2 5	6 48
Duravel.....	7 32	2 18	6 58
Fumel.....	7 52	2 42	7 16
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 »	2 52	7 28

DE LIBOS A CAHORS.			
tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 25	7 55
Fumel.....	9 36	5 32	8 1
Duravel.....	9 53	5 56	8 20
Puy-l'Évêque.....	10 2	6 8	8 29
Castelfranc.....	10 14	6 27	8 43
Luzech.....	10 28	6 44	9 1
Parnac.....	10 37	7 3	9 12
Mercuès.....	10 48	7 18	9 24
Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 40	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	8.80	4.35	3.20
Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	18.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	5 h 19
AGEN.	Arr.....	9 59	10 28
	Dép.....	11 48	11 20
MONTAUBAN	Arr.....	4 55	12 43
	Dép.....	12 13	2 45
AGEN.	Arr.....	1 36	4 51
	Dép.....	2 »	6 »
LIBOS.	Arr.....	3 3	7 39
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	3 33
PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42
	Dép.....	1 40	6 10
LIMOGES.	Arr.....	4 50	8 30
	Dép.....	» »	» »
ORLÉANS.	Arr.....	mit 43	2 38
	Dép.....	mit 55	2 16
PARIS	Arr.....	3 50	4 39
	Dép.....	4 40	7 45

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 7 mars.....	74 50	102 75
Du 8.....	74 40	103 »
Du 9.....	74 45	103 25

Cahors, le 9 Mars 1870

Nous avons déjà signalé le discours prononcé par M. Odilon Barrot lors de la première réunion de la commission de décentralisation. Ce discours, dont on nous communique aujourd'hui le texte, est des plus remarquables, au double point de vue des idées générales qui s'y trouvent émises en ce qui concerne une bonne organisation administrative, et des indications pratiques qui vont servir de programme à la commission. Il mérite d'être lu avec une extrême attention surtout en province, où les intérêts décentralisateurs parlent si haut ; c'est à ce titre que nous nous empressons de le reproduire.

Un passage surtout de ce discours mérite toute approbation, c'est celui où M. Barrot reproche, pas assez vertement, aux libéraux conservateurs, leur indifférence soit dans les élections, soit dans les dissensions politiques. « N'avons-nous pas vu récemment, dit-il, au milieu de la fermentation la plus menaçante des personnes notables de cette classe, très-respectables et probablement très-respectées, se faire un honneur de l'abstention ? Chez nos voisins, en pareille circonstance, cent mille constables volontaires se seraient présentés. »
L'affaire des « constables » regarde exclusivement les parisiens.
L'autre point, celui relatif aux abstentions,

est applicable à la province militante. Oui, M. Odilon Barrot a raison, il faut que chacun paye de sa personne chez un peuple et dans un temps de liberté. Non seulement il y va de la bonne gestion des affaires, ici locales, là-bas générales ; mais il y va aussi de la sécurité publique et domestique.

Ainsi donc, la perspective est bien nette pour le parti conservateur-libéral : défaite humiliante, en restant dans l'inaction ; ou bien victoire, en prenant part au débat, au combat, dans les conditions où il aura lieu, bientôt pour les scrutins municipaux, plus tard pour les élections générales.

Est-ce donc, sinon à l'égard des hommes de notre génération, du moins en ce qui regarde les vétérans de la politique, une attitude ignorée ? Les conservateurs-libéraux n'ont-ils pas lutté, il y a vingt ans, livrés à eux seuls forces, contre la révolution et les révolutionnaires ? Ils ont triomphé. Le même succès récompensera aujourd'hui leurs efforts.

Le secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

DITCOURS DE M. ODILON BARROT.

« MESSIEURS,
« C'est pour moi un grand honneur et j'ajouterai même un grand bonheur, d'être appelé à présider cette commission dont la mission est de réaliser une décentralisation sérieuse, l'objet des préoccupations de toute ma vie. Nous assistons à un événement qui n'a pas de précédents dans notre histoire ; une réforme sérieuse et profonde vient de s'accomplir sans révolution ; nous sommes rentrés dans les conditions du gouvernement parlementaire, sans secousses, sans violences, et il s'agit maintenant de mettre notre administration en harmonie avec ces conditions. C'est tout à la fois de la politique libérale et conservatrice que nous allons faire, car nous travaillerons autant à solidifier le gouvernement qu'à l'étendre et consolider la liberté du citoyen.
« Depuis bien des siècles, tous les gouverne-

ments ont travaillé à absorber en eux les forces vives de la société, et tous l'ont expié. Ecrasés par le fardeau de leur responsabilité, ayant brisé tous leurs appuis, ils sont tombés. La Monarchie du droit divin, l'Empire, la République, les deux royautés constitutionnelles, tous ont péri par la même cause. Peut-on jamais fonder rien de solide sur un sable mouvant et dans une société réduite en poussière ? Cette vérité a fini par frapper l'opinion générale et, pour la première fois, nous voyons, Peuple et Gouvernement en complet accord pour décentraliser le pouvoir.

« M. le Ministre, dans son rapport à l'Empereur, a très largement et très nettement retracé le programme de nos travaux. Il s'agit, en effet, d'appeler le plus grand nombre des citoyens au maniement et à la responsabilité de leurs affaires communales et départementales, sans affaiblir les forces que le pouvoir central doit conserver pour maintenir la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat.

« Dans ce peu de mots, deux grandes choses : la spontanéité individuelle et le sentiment de responsabilité de chaque citoyen. L'une tend à donner à la société cette force collective qui se compose de toutes les forces individuelles, de toutes les supériorités naturelles et l'autre tend à tarir la source de ces révolutions violentes et irréflechies qui ressemblent trop souvent à des révoltes d'écoliers contre le maître et brisent tout sans aucun souci du lendemain.

« N'est-il pas humiliant de voir les destinées d'un grand pays comme le nôtre, livrées au hasard d'une lutte engagée dans la capitale et souvent même d'une surprise ! Il n'y a pas si longtemps que nous avons vu toute la France attendre avec anxiété le résultat d'une pareille surprise et accepter, sans protestations, un gouvernement tout fait que lui transmettait le télégraphe de Paris ?
« Il est temps qu'un tel état de choses cesse, d'abord parce que nous finirions par nous épuiser dans ces convulsions successives ; et puis, ne nous le dissimulons pas, chacune de ces convulsions a son contre-coup dans le monde entier : nous finirions par être pour l'Europe un sujet d'effroi ; après l'avoir éclairée, échauffée de nos idées et de nos sentiments, nous deviendrions pour elle un objet de haine et de réprobation universelle.

« L'œuvre que nous nous proposons a une immense portée. Vous le voyez ; car il ne s'agit pas seulement de consolider l'Etat et le gouvernement, mais tous les gouvernements. Il s'agit, pour

ainsi dire, de refaire notre société de manière à ce qu'elle se tienne debout et puisse se défendre : les difficultés que nous rencontrerons ne seront pas moins grandes. Le plein assentiment que nous donne le pouvoir, ainsi que vous en avez pu juger par les paroles du ministre, a sans doute aplani la principale de ces difficultés ; mais il en reste de bien sérieuses encore, soit dans les choses, soit dans les mœurs que plusieurs siècles de centralisation excessive ont établies dans notre pays.

« Nous aurons à faire, avec sagesse, la part du pouvoir central et celle des pouvoirs locaux. « L'Assemblée constituante » cédant à ses défiances contre la Royauté, l'avait complètement désarmée, tout en la laissant responsable de désordres qu'elle n'avait pas la puissance de réprimer. Par une réaction inévitable, le comité de salut public et l'Empire firent l'inverse. Ils dépouillèrent les pouvoirs locaux de toutes leurs attributions pour en investir le pouvoir central. C'est entre ces deux extrêmes que nous avons à chercher la bonne voie.

« Quant à nos mœurs, elles sont celles que plusieurs siècles de centralisation excessive ont faites : à force de vouloir dominer la société et se substituer à elle, le pouvoir central est devenu comme une puissance étrangère et imposée : notre ennemi c'est notre maître, disait le bon Lafontaine, et en cela il ne faisait que traduire trop bien le sentiment général du pays.

« Quand ce n'est pas de l'hostilité c'est l'indifférence que cette centralisation a produite. Cet homme est sage, car il ne s'occupe pas de politique, c'est ce qui se dit partout et surtout dans les classes moyennes. N'avons-nous pas vu récemment, au milieu de la fermentation la plus menaçante, les personnes notables de cette classe, très respectables et probablement très respectées, se faire un honneur de l'abstention ?

« Avec de telles mœurs on peut avoir les prétentions de la liberté ; on n'en a pas les conditions sérieuses.
« La liberté exige du dévouement et des sacrifices, et que voyons-nous ? Des masses de solliciteurs pour les services soldés, et le plus grand éloignement pour toute charge gratuite.

« Au début de notre grande révolution, l'abbé Sièyès formulait le but qu'elle se proposait. Du Tiers-Etat, qui n'était rien sous l'ancien régime, elle devait en faire tout. Eh, bien ! cette révolution a marché et aujourd'hui on peut dire que le Tiers-Etat n'est rien. Il semble avoir complètement abdiqué ; il laisse

dans notre société un vide que le despotisme seul peut combler.

« Comment se fait-il aussi que cette même révolution qui s'est inaugurée par cette belle formule Liberté et Fraternité ; au lieu d'une société de frères, nous offre le spectacle attristant et menaçant de classes plus irritées, plus prêtes à en venir aux mains qu'elles ne le sont dans aucun autre état de l'Europe : c'est encore à la centralisation qu'il faut l'attribuer. Elle a supprimé le terrain des franchises municipales sur lequel les citoyens pouvaient se rencontrer, jamais dans la défense des libertés et des intérêts de la communauté, elle n'a laissé de contact entre eux que celui qui établit la concurrence et le conflit des intérêts individuels. Nous espérons beaucoup de la décentralisation pour rapprocher les classes et leur apprendre à s'entraider, et à s'estimer réciproquement.

« Il faut à tout prix changer ces mœurs. La centralisation nous les a données, la décentralisation les modifiera. A l'œuvre donc ! Jamais plus belle occasion ne s'est présentée de rendre un plus grand service à son pays et je ne suis nullement surpris de l'empressement avec lequel l'honneur de participer à cette mission a été recherché.

« Nous sommes une commission libre : sans cela, ma présence au fauteuil serait inexplicable ; je n'aurais aucun titre dans l'ordre hiérarchique pour présider une commission administrative et parlementaire. Au gouvernement seul appartient la sanction et la responsabilité des solutions : nous sommes seulement appelés à les préparer et nous le ferons dans toute la liberté de nos convictions.

« Le ministre nous a invités à nous éclairer de notre propre expérience et de celle des autres peuples ; nos secrétaires auront donc à recueillir tous les documents nationaux et étrangers qui peuvent éclairer cette vaste question de la décentralisation. Ils en compléteront, en quelque sorte, le dossier et ce sera déjà un grand service rendu. Tâchons surtout de ne pas mériter le reproche qu'on adresse à toutes les commissions, non sans quelques raisons : N'en-fermons pas l'importante question qui nous est soumise ; tâchons de répondre le plus tôt possible à l'attente de l'opinion publique et de lui présenter, dans peu, des solutions satisfaisantes ; et pour cela, travaillons sérieusement et sans relâche.

« Messieurs, lorsqu'à Rome, permettez moi cette citation classique, un jeune citoyen revêtait la robe virile, c'était un jour de fête pour la famille : L'encens fumait sur les autels des dieux lares ; aujourd'hui, c'est un grand peu-

Cahors, s'était dirigé vers le donjon de Vincennes, espérant trouver son père au chevet du roi Charles IX.

Pour traverser le pont-levis de la forteresse et pénétrer dans les bastions intérieurs, — d'où il se proposait d'atteindre les appartements, — le fils de Raoul exhiba son titre de capitaine arquebustiers, et la sentinelle le laissa passer.

Mais, à peine avait-il franchi la voûte du guichet du poste, qu'il fut aperçu par le comte de Retz, nommé gouverneur du donjon pendant le séjour du roi et de la reine-mère.

Le comte se hâta d'instruire Catherine de Médicis de l'arrivée du chef des arquebustiers.

L'Italienne dicta aussitôt un ordre sévère au lieutenant de ses espions, et, quelques instants après, au moment où il traversait la Cour d'honneur, le fiancé d'Alix fut appréhendé au corps par des soldats et reconduit brutalement jusqu'au-delà du pont-levis.

Etienne, froissé dans sa dignité, songeait, en s'éloignant, à quel moyen il devait s'arrêter pour faire connaître au chancelier la cause de son expulsion, lorsqu'il remarqua qu'il était suivi par un homme aux allures suspectes.

Cet homme avait été chargé par le comte de Retz de débarrasser la reine-mère du capitaine des arquebustiers.

Le fils du duc soupçonna le dessin de son poursuivant et chercha à lui faire perdre sa trace, dans les détours du rempart.

Peine inutile. Bientôt il fut attaqué par le misérable, et,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 9 mars 1870. (N° 82)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XVIII

Salambra

Ces mots achevés, Clopinet disparut dans les salles basses du Louvre.

De son côté, Raoul, portant son précieux fardeau, sortit prudemment par la poterne, traversa le guichet sans encombre, et arriva sur le petit espace de terrain qui séparait le Louvre de la Seine.

Depuis quelques instants, la pluie tombait avec violence.

Bravant l'intempérie de l'atmosphère, qui ren-

Reproduction autorisée en vertu du traité avec Société des gens de Lettres.

daît déserte la berge du fleuve, le duc atteignit un hôtel voisin de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria le maître de l'hôtel en les voyant entrer ; encore un noyé !... La pluie qui avait traversé les vêtements d'Alix donnait raison à cette croyance.

Aussi, Raoul se hâta-t-il d'en profiter.

— En effet, mon brave, répondit-il, en plaçant la jeune fille près du feu ; sans moi, c'était une âme de plus qui allait rejoindre son Créateur dans l'éternité.

— Décidément, mailla l'hôtelier, les noyades ne sont pas rares aux abords du Louvre...

— Comment ?

— Dieu me garde de porter un jugement téméraire ! mais le départ de la Cour rendra peut-être les accidents plus rares.

— Comment, la Cour a quitté le Louvre, s'écria d'Altenay.

— Oui ! ce matin même.

— Et... à quelle résidence royale c'est-elle rendue ?

— A Vincennes.

— Mais... souffrant comme il était... le roi n'a pas suivi la Cour ?

— Si fait, messire ; on l'a enveloppé de couvertures et porté dans un carrosse... puis les équipages se sont éloignés.

A cette nouvelle, le chancelier eut un frémissement général.

Le pourpre lui monta aux joues.

— Ah ! ah ! se dit-il, le moment approche, à ce qu'il paraît.

Et, aussitôt, s'adressant à l'aubergiste :
— Lami, veille sur cette jeune fille, pendant que je vais chercher un carrosse pour la reconduire à sa demeure.

En prononçant ces mots, Raoul mit quelques pièces d'argent dans la main de l'hôte.

— Comptez sur moi, messire, affirma ce dernier.

Pendant qu'Alix était tombée dans une sorte de somnolence produite par l'engourdissement de douleur, le duc s'éloigna.

Sachant que Catherine de Médicis avait quitté le palais, d'Altenay se dirigea résolument vers les écuries du Louvre ; il fit atteler une voiture de gala, revint chercher sa protégée à l'hôtellerie et, quelques instants après, le carrosse roulait dans la direction de Montmartre.

Là, Raoul confia la fiancée de son fils aux mains de l'abbesse Catherine de Clermont, et donna ordre au cocher de le conduire, ventre à terre, au donjon de Vincennes.

Stimulé par une bonne récompense, le cocher obéit.

— Oh ! malgré les remparts et les créneaux, malgré Catherine de Médicis elle-même, j'arriverai jusqu'au roi expirant ! se disait à part lui le chancelier. Avant de disparaître à tout jamais de la France, je veux assurer le sort d'Etienne ; je veux, surtout, que Charles IX, au moment de rendre le dernier soupir, serre la main de celui dont l'adieu suprême sera encore une raillerie !

Arrivé à une courte distance du donjon de

Vincennes, d'Altenay fit arrêter le carrosse, en descendit, puis congédia le domestique, qui s'en retourna aussitôt.

Raoul connaissait aussi bien le donjon qu'il connaissait le Louvre.

C'est pourquoi ayant résolu de n'y point rentrer officiellement, c'est-à-dire de façon à attirer l'attention de la reine-mère, il tourna le chemin de ronde des remparts.

Déjà il arrivait du côté de la forêt, vers un bas-fond qui appartenait aux bâtiments de service, lorsqu'il crut entendre un cri étouffé.

Il franchit aussitôt l'angle du rempart où il se trouvait, et, à quelque distance, aperçut deux hommes luttant corps à corps.

L'un était jeune et sans armes.

L'autre portait le costume des gueux de Paris, et serrait la gorge de celui qu'il assaillait, leva sur lui son poignard.

— Au secours ! au secours ! implora l'adversaire sans armes.

A cette exclamation, répondit un cri terrible.

Raoul venait de reconnaître son fils.

XIX.

Le serment des Routiers.

On se souvient qu'Etienne Ferrand après avoir donné l'ordre à l'intendant du duc d'Altenay de procéder aux funérailles de l'infortuné

ple qui va sortir de tutelle et revêtir enfin la robe virile. Devons-nous nous couronner de fleurs et nous réjouir, ou nous préparer à quelque nouvelle déception et à un humiliant avortement? Cela dépendra beaucoup de vous: C'est assez vous dire que vous êtes en présence d'un grand devoir, mais aussi d'une grande responsabilité. » (Applaudissements.)

Nouvelles du jour

La séance du Corps législatif du 7 a été presque remplie par des incidents accessoires.

M. Busson-Billaud préside.

Diverses propositions de loi sont déposées:

Par M. Ordinaire sur les chemins vicinaux.

Par M. Magnin sur les conseils généraux.

Par M. le ministre de l'intérieur sur les attributions de ces mêmes conseils et sur celles des conseils d'arrondissement.

Viennent ensuite les interpellations de M. le comte Le Hon sur l'Algérie.

— On dit que les élections de M. Alquier (Vendée) et de M. Guiraud (Aude) sont validées. Celle de M. Rouxin (Ille-et-Vilaine) est contestée.

— Le bruit court que M. Perras, député du Rhône, est très gravement malade.

— De vifs commentaires ont lieu au sujet d'une altercation qui s'est élevée dimanche, à l'Alcazar, où avait lieu une réunion publique, entre M. Picard, président et M. Briosne, orateur socialiste.

— Il est aussi question d'une note officielle qui aurait été envoyée à Rome par M. Daru, touchant l'attitude et les délibérations du concile. Cette note serait la confirmation des idées contenues dans les lettres, récemment publiées, de M. le ministre des affaires étrangères à Mgr Dupanloup. On parle même de l'envoi d'un ambassadeur français, avec une mission spéciale auprès du Vatican.

On lit dans le Journal officiel:

« Des adresses, portant un grand nombre de signatures ont été envoyées à l'Empereur par les villes et municipalités suivantes; (suit la liste de ces villes et municipalités). Les signataires expriment leurs sentiments de gratitude pour l'énergie avec laquelle le Gouvernement de l'Empereur a su réprimer toutes les tentatives de désordre et assurer la tranquillité publique. »

De son côté M. le ministre de la justice et des cultes reçoit des divers points de France des adresses qui engagent le ministère du 2 janvier à persévérer dans la politique libérale qu'il a inaugurée. Les signataires insistent également sur la nécessité de maintenir l'ordre et de faire respecter les lois existantes.

— Voici où en est l'information relative soit aux troubles de février, soit à la prévention du complot politique:

Toutes les personnes détenues à la prison de la Santé ont été interrogées et confrontées avec les témoins.

Parmi les détenus sur le sort desquels il n'a pas été définitivement statué, plusieurs ont été interrogés une seconde fois. La plupart de ceux qui sont compris dans l'inculpation de complot refusent de répondre et de s'expliquer. C'est ainsi que MM. Courmet et Bazova ne veulent fournir aucune réponse.

M. Gromier a subi un interrogatoire

comme il avait dû déposer ses armes au poste du pont-levis, avant de pénétrer dans le donjon, il en était fait de son existence sans l'arrivée de Raoul.

A l'aspect du secours fortuit qui advenait à sa victime, le meurtrier s'enfuit.

En quelques mots, le chancelier et Etienne se mirent l'un et l'autre au courant de ce qui les concernait.

— Ami, relève le front! s'écria d'Altenay; car nous allons rentrer ensemble, malgré Catherine de Médicis, dans ce donjon, d'où elle a voulu te chasser ignominieusement!

Et le duc, prenant son fils par le bras, ils traversèrent tous deux la poterne de service.

A plusieurs reprises, on voulut les arrêter dans leur route, mais le chancelier, commandant en maître, le père et le fils arrivèrent bientôt dans les antichambres du roi.

Là, s'adressant au gentilhomme chef de garde, d'Altenay le chargea d'annoncer sa venue à Charles IX.

Le gentilhomme se disposait à entrer dans la chambre du Souverain, lorsque tout-à-coup parut Catherine de Médicis, attirée par le bruit des voix.

A la vue du chancelier, l'Italienne recula avec stupeur.

Mais, aussitôt, Catherine reprit son empire sur elle-même, et s'avança vers les nouveaux venus.

Habitué aux finesses les plus extrêmes de la diplomatie des Cours, d'Altenay fit immédiatement quelques pas au-devant de la reine-mère et

d'une heure sous l'inculpation d'attentat. sous peu de jours, tous les inculpés compris dans l'affaire du complot auront été interrogés sur les faits particuliers à ce chef.

Il reste environ 70 détenus contre lesquels s'élèvent des charges sérieuses.

— D'après un journal, l'instruction gratuite et obligatoire serait une des questions sur lesquelles les dissidents de la majorité veulent livrer bataille au cabinet du 2 janvier.

— Au Corps législatif, M. Clément Duvernois demandera, dit-on, la publicité pour les procès de presse que refuse le ministère dans son projet de loi.

— C'est à tort que quelques journaux ont annoncé que M. Ch. Floquet avait été choisi pour avocat par la famille de M. Victor Noir, constituée partie civile devant la haute cour de justice réunie à Tours. M. Gambetta n'a point décliné la mission que la famille voulait lui confier. C'est lui qui portera la parole en son nom. Mais M. Gambetta étant depuis longtemps un peu souffrant, M. Laurier a bien voulu se charger de suivre la procédure orale et peut être même d'en exposer les résultats devant la haute cour.

— C'est, dit-on, le R. P. Souillard, dominicain, qui doit remplacer Mgr Ginouilhac, à l'évêché de Grenoble.

— La nomination de M. Renan à la chaire d'hébreu du collège de France, semble de plus en plus probable. On a parlé également de la réintégration de M. de Laprade à la chaire de littérature française de la Faculté de Lyon.

— D'après un journal de Paris, on s'occuperait au ministère de l'intérieur de nouvelles promotions et mutations dans le personnel des préfectures et sous-préfectures.

— La Librairie DENTU, à Paris vient de mettre en vente le nouveau roman de Paul Féval, Maman Léo. Entre les différentes séries des HABITS NOIRS, qui, toutes, ont été si favorablement accueillies par le public, et sont restées populaires, MAMAN LÉO a été le plus grand succès. Sa publication, si fort attendue, va renouveler la vogue de ce récit dramatique et comique à la fois, où les MYSTÈRES DU GRAND MONDE alternent avec les MYSTÈRES DU PEUPLE. L'ouvrage est complet en un volume du prix de 3 francs.

— Dans l'affaire de la Réforme, M. Malespine a été condamné à 3 mois de prison et 2,500 fr. d'amende; le tribunal a condamné les six rédacteurs, savoir: Flourens à 3 mois de prison, 1,000 fr. d'amende, Vermorel à 4 mois de prison, 1,000 fr. d'amende, Douvet à 2 mois de prison, 1,000 fr., Gaschet à un mois et 500 fr. d'amende, Clément à 4 mois de prison et 1,000 fr. d'amende, Morel à un mois et 500 fr. d'amende.

— M. Clément qui, hier, comparait en état de liberté, se trouvait aujourd'hui au banc des détenus. Il avait été lancé contre lui à raison d'un jugement devenu définitif, contre lequel il n'avait pas interjeté appel et qui l'a condamné à une peine d'emprisonnement; il avait tenté de s'esquiver pendant que le tribunal délibérait, mais il a été arrêté par les agents.

— Cette semaine paraît à la librairie Pagnerre un nouvel ouvrage de M. ERNEST HAMEL, qui peut être considéré comme un livre d'utilité publique. C'est un Précis de l'Histoire de la Révolution Française. Renfermer en quelques centaines de pages,

s'inclina respectueusement.

— Ah!... c'est vous... seigneur chancelier! murmura la mère de Charles IX, d'un ton de colère concentrée. Savez-vous que, par suite de notre royale défense, nul ne doit pénétrer auprès du roi!... et que je pourrais...

— Je ne crains ni ne redoute le courroux de Votre Majesté, interrompit Raoul.

— Ah! vous osez me braver! fit l'Italienne! Hola, gardes!

Les gardes de service se serrèrent autour de Catherine.

— Pardon!... mais si j'ai osé enfreindre vos ordres, Madame, se hâta d'ajouter le duc, c'est pour deux motifs dont vous daignerez reconnaître vous-même l'importance?

— Quels sont ces motifs?

— D'abord, je venais déposer mes plus humbles honneurs aux pieds de Votre Majesté...

— Vraiment!... Ensuite?...

— Ensuite... je désirais solliciter la suspension de votre sévérité à mon égard jusqu'à demain.

— L'excuse est au moins spécieuse!...

— Cependant, il s'agit de prouver à Votre Majesté que je ne suis point coupable de trahison, comme vous avez pu le penser.

— Je ne vous comprends pas... Achevez!...

— Demain soir, Madame, je vous prouverai que vous avez été indignement trompée à mon égard.

— Trompée, et par qui?

— Par l'infâme Maurevel!

de la façon la plus complète et la plus saisissante, le drame immense de la Révolution, telle est l'entreprise que l'auteur a tentée et victorieusement menée à bonne fin. Des indications marginales, par ordre chronologique, aident singulièrement à l'intelligence du livre et forment un véritable répertoire de la Révolution. Un simple volume accessible à tous, et dont la lecture n'exige qu'un petit nombre d'heures, est à coup sûr, ce qu'il y a de plus favorable pour dissiper les ténèbres, les préjugés, les erreurs qui obscurcissent encore aux yeux de tant de gens l'Histoire de la Révolution; et à ce titre le Précis que nous recommandons aujourd'hui aura rendu un signalé service.

Pour extrait: A. Layout.

Bulletin Agricole

Comment! dans les premiers jours de mars, éclairs, tonnerre et ce qui s'en suit! Il n'y a pas de raison alors pour que nous n'ayons pas de giboulées en juin et de la neige en septembre. Le bon Dieu y mettra ordre, au contentement du cultivateur, qui n'aime pas plus le bruit dans le Ciel que sur la terre.

Cette température bizarre, inquiète d'ailleurs plus qu'elle ne satisfait. Après les jours doux de janvier, les nuits glacées de février sont venues maltraiter les emblavages. Qui nous dit qu'aux chaleurs actuelles ne succéderont pas des froids intempêtes?...

Quoi qu'il en soit de ces appréhensions, toujours est-il que les mercures accusent généralement de la fermeté. Les apports, sans être insuffisants, sont plus limités que d'ordinaire à cette époque de l'année. « Il se pourrait, dit le Journal d'agriculture pratique, que les planchers des greniers ne fléchissent pas outre mesure sous le poids des tas de blés et qu'il n'y eût pas une urgence absolue à les vider précipitamment. » C'est l'opinion de beaucoup de personnes au courant de la véritable situation agricole.

Sur le carreau de la halle de Paris, les transactions se raisonnent ainsi, en marchandise disponible: Farine huit marques 55.75 (les 157 kil.). Blés, sans affaires de 31 à 32 fr. (les 120 kil.). Seigles, de même, de 17.75 à 18 fr. (les 115 kil.). Orges, assez demandées en sortes communes, de 17 à 17.50 (les 100 kil.). Avoines, nombreuses et offertes, de 17.50 à 17.75. Le tout sur quai ou en gare d'arrivée.

Activité médiocre dans nos ports marchands; il y a quelques transactions à Bordeaux et à Nantes. Les arrivages sont depuis quinze jours, ralentis à Marseille. Le stock, fin février, était de 70,000 quintaux.

Rien d'important à signaler de l'extérieur. Le marché anglais voit peu, pour le moment, de blé indigène; mais en revanche il est largement fourni de grains exotiques. Les prix sont très fermes. Il en est de même en Allemagne et dans le pays septentrional. A Berlin le froment est coté 21.50 (les 100 kil.); à Cologne 22.50; à Bruxelles de 25 à 26 fr.

Pour diverses raisons, dont la principale est la température insolite, le commerce des vins est assez languissant. Acheteurs et vendeurs se tiennent dans l'expectative. Il n'est pas donné suite, paraît-il, au projet du nouvel Entrepôt. Paris manque d'ar-

— Maurevel!... Mais, duc, en quelle circonstance, je vous prie? insinua Catherine; vos paroles sont diplomatiquement ténébreuses.

— Cet homme ne vous a-t-il pas remis une cassette? reprit vivement Raoul.

— Oui, en effet.

— Cette cassette était vide, n'est-ce pas, Madame?

— Qui vous a dit?...

— Daignez ne voir ici que mon dévouement à Votre Majesté, et permettez-moi de conclure...

— Concluez?

— La cassette qui vous a été remise était vide, quoique vous comptiez y trouver, Madame, les parchemins que j'avais promis de vous remettre moi-même.

— En effet! vous avez, à ce sujet, manqué à votre foi de gentilhomme.

— N'aurais-je pas eu l'honneur de dire à Votre Majesté, que ces parchemins m'avaient été dérobés!...

— Mensonge et hypocrisie!

— Non, madame, je vous l'atteste, et j'espère bientôt vous prouver que je suis sincère...

— De quelle façon, seigneur duc?

— En donnant à Votre Majesté la preuve flagrante que Maurevel a conservé les parchemins qu'il devait vous rendre?...

A ces mots Catherine de Médicis devint frémissante.

— Oh! si c'était vrai!... s'écria-t-elle d'un ton sous lequel on devinait une tempête de colère.

gent. Nous proposons d'ouvrir une collecte en province afin d'empêcher M. le préfet Chevreau de mettre au Mont-de-Piété l'argenterie et les bibelots de l'Hôtel-de-Ville.

Le marché des spiritueux se raffermirait. On cote à Paris les 3/6 betterave 57.50 (l'hect.). Languedoc 83 à 84 fr. les eaux-de-vie sont calmes dans les Charentes. A Surgères, la bonne qualité de 69, dite Aigrefeuille, est cotée 57 fr., sans logement ni escompte. La Rochelle 57 à 58 fr. Cognac 65 à 70 fr.

Hausse nouvelle, depuis huit jours, sur les sucres. On traite à Paris dans les 62 fr. (100 kil.) le brut indigène, 72 fr. le blanc, 126 à 127 fr. le raffiné.

On se plaint des semis de colza, qui ont souffert des dernières intempéries. Aussi les cours montent-ils vivement. Samedi, 5 mars, sur place de Paris, la marchandise disponible était demandée à 107.50 (les 100 kil.) Lille fait 95 (l'hect.) A Caen, la graine est montée à 33.25 (l'hect.)

Il ne semble pas, d'après l'affluence du bétail à La Villette, que Paris ait grande hâte de s'enfermer. A cause de cette abondance, les cours ont fléchi sur le gros bétail. Lundi, il y avait 3.084 bœufs, 15,237 moutons. Cours moyen des premiers 1.46 (le kilo), des seconds 1.55. Jendi, on a mis en vente 2.720 bœufs, 13,244 moutons. Les bœufs ont été placés au taux moyen de 10.40 (le kilo), les moutons 1.56. Ce même jeudi, 3.730 porcs gras ont trouvé acheteurs au prix moyen de 1.45 le kil. Légère baisse. Les bœufs provenaient de la Nièvre de l'Allier, de la Charente, de la Dordogne, de Maie-et-Loire, de la Corrèze; les moutons pour moitié du Loiret, de l'Aisne, du Nord, de Seine-et-Oise, pour moitié aussi de la Prusse et de la Hongrie. La Suisse a envoyé maintenant beaucoup de porcs; les autres contrées qui ont fourni la place sont la Sarthe, la Meuse, Maine-et-Loire, Indre, Indre-et-Loire.

LAFFITE.

Bulletin Vinicole

La place de Bercy et l'Entrepôt se plaignent d'un grand calme, persistant depuis le commencement du mois. Les arrivages et les affaires sont arrêtés; il ne se fait que du détail. Les rigueurs de la saison, l'interruption des travaux du bâtiment, imposant aux ouvriers un chômage prolongé, ont diminué la consommation du vin. Les incertitudes de l'avenir n'encouragent pas les commerçants à tenter d'importantes affaires.

Les vignobles, de leur côté, sont la plupart dans une situation qui n'a rien de précaire. Ils ont généralement bien vendu leur récolte de 1868; ils ont en cave plus ou moins de leurs vins de 1869, et ce n'est point un embarras; ces vins sont, en grande majorité, de bonne qualité, faciles à garder, faciles à vendre par conséquent quand le moment en sera venu. Ils peuvent attendre, et ils devront n'attendre que peu de temps. La consommation ne se ralentit pas longtemps, surtout à l'approche des beaux jours.

Voici le moment où partout, aux champs comme à la ville, le travail va reprendre son essor; et avec lui la consommation. Déjà dans le midi il vient de ce traiter quelques affaires qui ne sont que des avant-coureurs d'importantes transactions ultérieures.

— Si j'ai menti, Madame conclut le chancelier, vous savez mieux que personne qu'elle punition méritent les traités à leurs serments!...

L'Italienne fixa de son regard fauve le duc d'Altenay.

Raoul resta impassible.

Alors Catherine, se tournant vers les gardes; — Laissez ces hommes libres!... dit-elle.

Cet ordre exécuté, la reine-mère, s'approchant du chancelier, murmura à voix basse:

— Vous savez que la mort au milieu des tortures expierait votre trahison!...

— Avec vous, Madame, je ne puis jouer que partie gagnée d'avance.

— Qu'il soit fait ainsi que vous le dites, monseigneur! raila l'Italienne.

— Ah! permettez-moi de vous adresser une question, Madame...

— Parlez!...

— Si Maurevel était seul coupable, Votre Majesté daignerait-elle le traiter avec la juste sévérité qu'elle vient de me promettre si généreusement?...

— Nous saurons, en temps et lieu, punir les traités comme ils le méritent, accentua Catherine de Médicis en s'éloignant.

Il ressort naturellement, de ce qui précède, que d'Altenay avait jugé urgent de perdre Maurevel, afin de sauver son fils.

Seulement, pour arriver à ce but, il s'exposait à se sacrifier lui-même, car il savait bien que Catherine, une fois en possession du testament du seigneur de Mouy, n'aurait plus de ménagement

rieures. Des symptômes d'une prochaine reprise se manifestent également dans le Bordelais et dans les vignobles du sud-est et du centre de la France. La production et le commerce ne peuvent tarder à ce rencontrer.

Pour extrait: A. Layout.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 6 Diman. Quadrages., 7 Lundi. s Thomas, 8 Mardi. s Jean de D., 9 Mercr. Quatre Tem., 10 Jeudi. 40 Martyrs., 11 Vend. s Eutime., 12 Samedi Gregoi.-le-G. St Zozy.

DE LA QUESTION DES OCTROIS

IV

MM. les abolitionnistes de l'impôt d'octroi reconnaissent la nécessité impérieuse des villes d'avoir des ressources pour faire face aux dépenses de la cité, aux besoins toujours croissants des services d'administration communale; et c'est déjà un aveu bien fâcheux pour leur cause. Ce qu'ils n'admettent pas, c'est la manière dont l'impôt est appliqué; ils s'efforcent de rechercher un autre moyen de faire face aux mêmes obligations. Les uns veulent une rénovation de l'impôt, par l'augmentation de l'impôt mobilier, les autres la démandant à l'idée de mettre à la charge de l'Etat toutes les dépenses des villes. A vrai dire, ainsi que nous allons le voir, toutes les modifications proposées peuvent être ramenées à ces deux solutions. Examinons.

Et d'abord les changements en matière d'impôts, sont une chose téméraire. En Angleterre, on aime mieux perpétuer des abus que de modifier inconsidérément un impôt; et les anglais ont raison. Changer l'assiette d'un impôt quelconque sans motif grave et sans l'assurance que celui qui est mis à la place pourra procurer les mêmes ressources, nous semble manquer de sagesse et de prévoyance. Nous préférons un impôt connu des populations, accepté sans murmure, produisant des ressources certaines, à un impôt nouveau, pour le moins aussi lourd, aussi impopulaire, et dont il nous est impossible de connaître les produits éventuels. Les contribuables acceptent bien aisément une décharge d'impôt ancien; ils acceptent très-difficilement une charge nouvelle.

Pour qu'un nouvel impôt fût accepté sans murmure, il faudrait qu'il diminuât, d'une manière sensible, les charges qui pèsent sur tous ceux qui le supportent, et qu'il produisît, au profit de tous, la somme d'avantages que l'Etat ou la commune retirait de l'impôt aboli. — Pouvons-nous attendre que l'un des deux systèmes d'impôts mis à la place de l'impôt d'octroi réunira ces deux

à garder avec lui.

Mais, retournons dans les salles basses du Louvre, où nous avons laissé Clopinet, au moment où venait d'en sortir Alix avec son libérateur.

Lorsqu'il fut rassuré sur le sort de la fiancée d'Etienne, le bossu, qui avait son plan, se mit à chercher, dans les couloirs sombres, les traces de Salambra le bourreau.

Le brave enfant du faubourg St-Marcel atteignit Monsieur de Paris au moment où ce dernier allait disparaître par la porte communiquant au terre-plain des Tuileries.

— Messire, un mot s'il vous plaît! fit Clopinet.

— Qui es-tu, pour m'interpeller ainsi? riposta le bourreau, ne reconnaissant pas d'abord le bossu dans la pénombre.

— Je suis un envoyé du capitaine Raoul.

— Toi!... Qui me le prouve?

— « L'Espérance est clouée à la croix des forêts. »

A ces paroles mystérieuses, Salambra, ayant rétrogradé de quelques pas, tendit la main à l'ami d'Etienne.

— Je suis prêt à obéir, pa-le! lui dit-il.

(La suite au prochain numéro).

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edmond Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

conditions? Il ne peut diminuer les charges qui pèsent sur tous, puisque, chacun s'accorde à le reconnaître, les nécessités des villes sont impérieuses. Aucun des deux expédients signalés ne peut assurer à la commune les ressources qu'elle retire de son impôt d'octroi; cela est palpable (1). L'impôt mobilier, par exemple, devrait être augmenté dans des proportions considérables, accablantes pour les uns, lourdes pour tous; il pèserait inégalement sur les différentes classes de la population. L'abandon par l'Etat des ressources capables de compenser au profit des villes le produit des octrois, est un rêve chimérique. L'Etat, accablé de charges, parvient avec la plus grande peine à combler ses dépenses; pourrait-il faire l'abandon des ressources nécessaires à l'administration des villes de l'Empire? Le total des subventions à la charge de l'Etat s'élèverait à 180 ou 200 millions. Et les petites villes auraient-elles lieu d'être satisfaites de la part de subsides que le gouvernement central jugerait à propos de leur distribuer? — En principe d'ailleurs, les ressources de l'Etat ne peuvent profiter aux communes. « Il serait monstrueux, a dit M. Walewski à l'occasion de l'enquête agricole, qu'on vint dégrever l'octroi de Paris pour reporter au budget général les charges au moyen desquelles la ville fait des embellissements... »

Cependant par impôt mobilier quelques-uns entendent un impôt sur les valeurs mobilières, un impôt sur le revenu. Ceux-là ignorent ou feignent d'ignorer que nous payons déjà en France plus d'impôts que les contribuables d'aucun autre pays. L'impôt sur les capitaux mobiliers existe déjà en France; et si son insuffisance est démontrée ou plutôt si l'on demande l'application de l'impôt, c'est-à-dire l'impôt unique calculé sur le revenu de chaque citoyen, c'est un remaniement complet de l'impôt. La question est déplacée.

Quelques-uns enfin, demandent que l'impôt de l'octroi soit supprimé entièrement et remplacé par des centimes additionnels aux 4 contributions directes. A cela nous répondons deux choses : on voudrait nous appliquer un impôt forcé au lieu d'un impôt facultatif; en second lieu, tous les hommes politiques éminents ont condamné ce mode de transformation de l'octroi. M. Magne, ministre des finances, a déclaré, du haut de la tribune, que pour obtenir un produit équivalent au produit de l'octroi, il fallait imposer 265 centimes. Ce qui signifie que tout citoyen payant 10 francs, payerait 26.60, et tout citoyen payant 100 francs payerait 266 fr. en plus.

Mais ceux qui demandent à grand cris le remplacement de l'impôt d'octroi par l'impôt mobilier également réparti sur tous, n'ignorent pas que le changement d'assiette de l'impôt ne produirait aucun soulagement appréciable pour chaque citoyen. Il serait puéril aux contribuables de ne point le comprendre et de s'arrêter à une question de mots; — à nous d'insister à cet égard. Ce qu'ils veulent, c'est le déplacement de l'impôt; c'est l'exonération de l'impôt pour ceux qu'ils disent moins susceptibles de le supporter; en d'autres termes le paiement de l'impôt par les riches seuls. Il est si agréable de passer sur les épaules de son voisin le fardeau qui pèse sur les vôtres ! Voilà sans détour le but; sachons aborder franchement la question et y répondre.

Nous ne pouvons admettre que l'impôt de l'octroi soit remplacé par l'impôt mobilier dans le but de faire peser exclusivement l'impôt sur les classes aisées. Ce mot de classes aisées est très-vague, et l'aisance est chose assurément relative : combien de gens riches n'ont point d'aisance, et combien de gens modestes par la fortune en ont beaucoup ! — Dès lors que tous les citoyens d'une ville participent aux mêmes avantages, ils doivent participer aux mêmes charges. En conséquence, l'impôt d'octroi, — par suite duquel celui qui consomme beaucoup paie beaucoup, et celui qui consomme peu paie peu, — constitue un impôt proportionnel, qui ne saurait jamais être remplacé par un impôt mobilier qui pèserait lourdement sur celui qui semble posséder beaucoup, en désintéressant celui qui possède peu.

La Convention, pouvoir unique et despotique, a dépassé le but en opprimant les personnes; est-il à désirer que gouvernement de l'empire, à qui tous les pouvoirs ont été donnés en des temps d'orage et confirmés en des temps de calme, opprime les biens? Mais ce système d'oppression serait le socialisme en action : cette oppression serait injuste, inique. La plus choquante des inégalités, c'est l'inégalité de protection : La protection de la vie et de la fortune des citoyens, voilà le premier devoir d'un gouvernement. On ne peut concevoir un régime de société qui ruine en détail, qui mine sourdement la

fortune acquise par le travail et conservée par l'économie, sous le vain prétexte que les riches peuvent supporter une charge plus forte que les pauvres : ce serait la spoliation organisée, le nivellement à outrance, souvent au profit de misérables que la société répudie, car il s'agit d'hommes refusant de vivre par le travail. — Arrière une philanthropie de mauvais aloi? Je ne voudrais pas, pour mon compte, déguiser une pensée de fraternité menteuse sous de lâches adulations !

Encore une fois, dans notre société contemporaine, la classe ouvrière jouit d'une aisance relative. L'ouvrier qui veut travailler peut travailler; et s'il travaille, il a un salaire élevé, qui lui permet, par des prévisions sagement calculées, de subvenir à ses besoins légitimes. Pourquoi l'exonérer des primes proportionnelles aux charges qu'il doit supporter, aux avantages de la communauté sociale ?

Si nous voulions, à notre tour, faire ici parade de sentimentalité, nous affirmerions que l'abolition de l'impôt de l'octroi serait en un sens défavorable aux classes pauvres, puisqu'il permet à beaucoup de villes de décharger la classe ouvrière de l'impôt mobilier, jusqu'à concurrence du prix de loyer s'élevant annuellement à cent, deux cents, trois cents francs, et pareillement de racheter à son profit les prestations en nature. — Une partie du produit de cet impôt, appelé jadis taxe de bienfaisance, s'emploie directement au soulagement des misère du pauvre. (1)

L'impôt de l'octroi ne saurait être radicalement transformé. — Sous aucune autre forme, aussi productive, il n'atteindrait mieux le superflu de chacun, et sous aucune autre forme, il ne pourrait mieux atteindre l'étranger citadin qui afflue dans les grands centres, n'est inscrit sur aucun rôle de contributions, et jouit des avantages que l'on accorde à tous les nationaux.

M. Léonce de Lavergne, agronome distingué, est un des hommes qui se sont occupés le plus utilement de cette grave question. Cet économiste a voulu faire de l'ecclésiastique; il a proposé un système capable de concilier la disparition des octrois avec le régime des impôts aujourd'hui existants. — M. Lavergne suppose une ville où l'octroi rapporte 100,000 fr.; il partage cette somme en quatre parties égales. Le premier quart serait balancé par les frais de perception, chiffrés en moyenne à 12 p. %, et par une réduction de 13 p. % provenant d'une économie faite par la ville sur ses dépenses ordinaires. Le deuxième quart serait balancé par l'abandon fait à la ville par l'Etat du principal de l'impôt foncier, jusqu'à due concurrence. Le troisième quart serait obtenu par des centimes additionnels sur la contribution personnelle et mobilière; le quatrième quart enfin serait obtenu par des centimes additionnels sur les trois autres contributions directes. (2)

Ce système fait honneur à l'imagination et sans doute aux intentions de l'auteur; mais il pêche par deux points différents :

1° Le premier quart des produits est balancé par les frais de régie, désormais inutiles, et les économies que le conseil municipal peut réaliser sur les dépenses ordinaires. — Or il n'est pas de commune urbaine qui n'emploie intégralement ses ressources

ordinaires pour dépenses d'absolue nécessité et qui pût réagir contre la difficulté de réaliser une économie la plus modeste sur les dépenses engagées ;

2° Les trois autres quarts qui doivent être couverts par l'augmentation de l'impôt personnel et mobilier, l'abandon par l'Etat de l'impôt foncier en faveur de la commune, une augmentation des autres natures de contributions directes, se traduisent par une aggravation de charges publiques, mais principalement par un déplacement des ressources de l'Etat au profit de la commune.

C'est, on le voit, le résultat que nous avons signalé et combattu déjà : c'est le même. On en arrive à cet expédient : privation pour l'Etat de recettes indispensables — et d'un autre côté, surélévation nécessaire d'impôts aussi pesants et d'une répartition difficile. — Nous croirions faire injure à nos lecteurs en insistant plus longtemps sur l'importance qu'il faut attacher à ces modifications de l'assiette de l'octroi.

A. C.

La suite au prochain numéro.

OCTROI DE CAHORS

Un décret impérial en date du 28 février, fixe les droits à percevoir sur les Sucres et les Cafés, à l'octroi de Cahors, à partir de la publication du présent décret jusqu'au 31 décembre 1870 inclusivement, ainsi qu'il suit :

Sucres et bonbons de toute espèce (les 100 kilog.).....	6 fr. 35
Cafés, poudre et chicorée de toutes autres espèces (les 100 kilog.).....	12 fr.

Une décision vient d'être prise par le gouvernement au sujet des tarifs d'octroi. Un règlement d'administration publique partage la France en zones et fixe le maximum des taxes applicables aux objets de consommation portés aux tarifs. — Il résulte de ce tableau que certaines taxes, notamment celle qui est appliquée à la viande, seraient réduites dans des proportions notables.

MARIE DE CAHORS.

Bourse d'externe vacante au Lycée de Cahors.

Les candidats à la Bourse d'externe, vacante au Lycée de Cahors, sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, avant le 20 mars courant.

Dans la nuit du dimanche au lundi, vers deux heures du matin, à Cahors, au moment de la sortie du théâtre, des personnes passant dans la rue du Lycée, entendirent des vagissements; ils portaient d'une voiture ou un enfant nouveau-né venait d'être exposé. La police, avertie, se transporta aussitôt sur les lieux, dressa procès-verbal, et déposa cet enfant à l'hospice, où les soins lui ont été prodigués. La fille-mère est connue.

Lundi dernier a eu lieu à la chapelle de l'hospice de Cahors, un Service funèbre pour les Bienfaiteurs de l'Etablissement.

La Commission administrative de l'hospice et un grand nombre de parents des bienfaiteurs, assistaient à cette cérémonie anniversaire.

Parmi les divers moyens proposés pour faciliter l'écoulement des monnaies pontificales, la Gazette de France se dit autorisée à proposer le suivant :

Les prêtres et tous les fidèles qui s'occupent de quêtes et de collectes pour le denier de Saint-Pierre peuvent opérer autour d'eux l'échange gratuit de ces monnaies, dans la proportion de leurs recettes, de manière à effectuer leur envoi à Rome en monnaie pontificale.

Cet argent peut être expédié par chemin de fer à M. Gueyraud, consul général du Saint-Siège à Marseille.

(Gazette du Languedoc).

En vertu d'une décision du ministre de la guerre, que nous avons déjà publiée, les sous-officiers et soldats en congé de semestre renouvelable seront dispensés de demander des prorogations et pourront rester dans leurs foyers jusqu'à ce que l'administration les rappelle au corps.

Cette mesure, indépendamment de la satisfaction qu'elle cause parmi les familles, a pour effet de restituer aux campagnes un grand nombre de bras robustes, et cela au moment où les occupations rurales vont reprendre leur activité. Si, comme on l'espère, les jeunes conscrits de cette année, laissés aussi à leurs travaux, ne sont appelés sous les drapeaux qu'en septembre ou octobre, le service rendu aux populations sera complet.

Par arrêté préfectoral, en date du 15 février, la commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la première session de 1870, pour les aspirantes, le jeudi, 31 mars prochain, à 8 heures précises du matin, et pour les aspirants, le lundi 4 avril suivant, à la même heure.

PRIX FONDÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Un prix sera décerné par la Société des agriculteurs de France, dans sa session générale de 1871, au meilleur ouvrage ou mémoire ayant pour objet d'établir, au point de vue de la production agricole, les principes théoriques et pratiques de l'irrigation propres aux différentes contrées de la France.

Voici quel devrait être le plan de ce travail :

1° Fixer autant que possible les principes théoriques de l'irrigation envisagée comme science agricole, en les basant tout à la fois sur l'étude des lois naturelles qui s'y rapportent et sur celle des faits acquis ;

2° Etablir d'une manière bien définie les règles sur lesquelles doivent s'appuyer les procédés de l'art pratique, et les justifier tant par une analyse raisonnée que par les enseignements de l'expérience, comme aussi motiver convenablement toutes les différences qui peuvent résulter de la diversité des circonstances locales ;

3° Enfin concilier ou expliquer les divergences d'appréciation qui peuvent se rencontrer encore entre des auteurs et des praticiens estimés sur les questions essentielles.

Le prix consistera en une somme de 1,000 francs et une médaille. Un encouragement pourra être donné au mémoire qui aura obtenu le second rang.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au secrétariat général de la Société, 43, rue du Bac, à Paris, avant le 1^{er} janvier 1871. Les mémoires imprimés ne seront admis au concours qu'à la condition d'avoir été publiés en 1870.

Un prix sera décerné en 1872 par la Société des agriculteurs de France à l'inventeur d'un procédé efficace et pratique qui puisse être applicable en grande culture pour la destruction des hannetons et de leurs larves.

Le prix consistera en une somme de 3,000 fr., ou en un objet d'art d'égale valeur, au choix du lauréat qui l'aura mérité.

Dès ce moment le concours est ouvert, et les inventeurs sont priés de s'inscrire au secrétariat général de la Société, 43, rue du Bac, à Paris.

Le concours sera clos le 31 décembre 1871.

Par décret impérial en date du 6 février, M. Girma, commissaire de police à Cahors, est nommé à Villefranche (Rhône).

Villefranche est une sous-préfecture de 12,000 âmes environ; c'est donc un avancement qui est donné à un de nos compatriotes et dont nous sommes heureux de le féliciter.

On nous écrit de Labastide-Murat :

Le 3 mars, le tonnerre est tombé sur une grange à Vaillac, et le feu l'a complètement détruite avec tout son contenu, moins deux paires de bœufs qu'on a pu délier et faire sortir au plus vite.

On évalue la perte à 4,000 fr.

LES SOUSCRIPTEURS AUX DÉBATS DU CORPS LÉGISLATIF, recevront avec le numéro de ce jour, le supplément 37.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 9 mars.

Naissances
Calmon (Pierre-Louis-Etienne), boulevard Nord. — Breil (Anna), rue du château.

Mariages
Thomassin (Charles-Edmond), chancelier interprète et Rodolosse (Louise-Antonia-Zoé-Marguerite).

Décès
Fénelon (Marceline) 28 ans, célibataire, née à Caniac (Lot) hospice. — Cubaynes (Pierre), cultivateur 65 ans, né à Cieurac (Lot), rue Lestien. — Alis (Marie) 85 ans, née à Cézac (Lot) rue moulin St James. — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Ilbert et Avalon.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 mars 1870.
50 Versements dont 9 nouveaux 6,664 »
9 Remboursement dont 4 pour solde 3,728 75
Pour la chronique locale à Layrou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction

de la dette en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales :

5,82 % les 20 premières années,
5,77 % les 20 années suivantes,
5,72 % les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve des Capucines à Paris.

Chronique Parisienne

On a beaucoup disserté, on cause encore grandement de l'orage qui a éclaté sur Paris dans la nuit du 2 mars.

— Est-ce que c'est bon signe pour l'année qui vient ?

— Est-ce que ça annonce de mauvais jours ?

On a compulsé les centuries de Nostradamus, on a consulté toutes les gloses des faiseurs d'Almanachs. En ces sortes de choses, le pour et le contre abondent également; c'est pourquoi on a trouvé quatre ou cinq tronçons de soi-disant proverbes qui, sur cet objet, se contredisent absolument.

Quand il tonne en Mars, Il faut dire : « hélas ! »

Oui, mais voilà qui dit tout autre chose : En mars quand il tonne, Vigneron, répare la tonne.

Ces sortes d'oracles sont tous conçus sur les deux modèles que voilà : en sorte qu'en définitive un esprit précis aurait de la peine à conclure. — Eh ! mon Dieu, est-ce qu'il n'en est pas un peu ainsi de même en tout, à propos des sentences rendues par ce qu'on appelle la sagesse des nations ? Dans l'amas immense des proverbes dont les peuples se gargarisent la bouche, on rencontre, à chaque instant, sur le même sujet les formules qui s'accordent le moins. Par exemple, un proverbe vous dit : — Il ne faut pas chasser deux lièvres à la fois ; — Un autre proverbe vous dit : — Il faut avoir deux cordes à son arc. — Tâchez de savoir, après ça, ce que vous avez à faire.

En ce qui concerne les coups de tonnerre du 2 mars, dont on se préoccupe si fort, il n'y a donc rien à dire, soit en bien, soit en mal. L'histoire nous apprend que, dans les temps passés, il y a eu des années où il y avait eu aussi un orage en mars, et ces années n'ont été ni meilleures, ni plus mauvaises que les autres. — Tout ce qu'on peut dire, c'est que, sous nos yeux, en 1870, l'hiver finit en se revêtant du doux soleil du printemps. Rien ne nous interdit de voir là-dedans un excellent symptôme.

Au reste, les faits baroques ne manquent pas. Par exemple, la Cloche, journal quelque peu fêlé, vient de faire coller sur les murs de la capitale une immense affiche coloriée sur laquelle on aperçoit des moines convert de cagoule et armés de torches, ayant l'air d'aller torturer dans un souterrain une femme habillée de rouge. Des lettres énumérées, d'un pied de long, nous apprennent que cette scène appartient à un roman que vient d'écrire Garibaldi sous le titre : *La Domination du Moine ou l'Italie au XIX^e siècle*. — Juste ciel ! Garibaldi, qui n'a pas fait d'études; Garibaldi, qui sait à peine signer son nom; Garibaldi qui fait des romans ! Il ne nous manquait plus que cette bizarrerie pour donner à notre temps les allures d'un siècle de toqués.

J'ai voulu me donner ce luxe d'une lecture du roman de l'homme de Caprera. Par les manes de Soudéry, on n'a jamais rien écrit de plus insipide et de moins intéressant. Imaginez un conte sentimental du père Bouilly, brouillé dans dix ou douze chapitres d'une des histoires impossibles du vicomte Ponson du Terrail, tel est le roman autour duquel on voudrait, mais vainement, amener la foudre. Au fond, Garibaldi y soutient cette thèse que l'Italie, pour renaitre, devrait supprimer les couvents et se débarrasser des prêtres. Voilà déjà bien des années qu'on entend l'insulaire de Caprera chanter la même chanson. Eh, mon Dieu ! voyons, entrons pour une minute, dans l'hypothèse du nouveau romancier.

Un décret du roi ou une loi du Parlement supprime donc tout ce qui y a de sacré en Italie. Qu'est-ce que Rome, la ville la plus curieuse et la plus intéressante du monde ? Du moment qu'il ne s'y trouve plus de Pape, de princes de l'Eglise, de basiliques, de couvents, ni de vestiges du passé chrétien, ce ce n'est plus qu'un amas de ruines désolantes. Florence cesse d'être un musée tout encombré de tableaux et de statues qu'on enlève; Milan, Venise et Naples perdent les trois quarts de leur prestige, l'Ausonie tout

(1) Les recettes ordinaires constatées au budget de la ville de Cahors (exercice 1869) se sont élevées à 181,780 fr. 87. Les droits d'octroi à 119,000 fr. net. Le produit de l'octroi constitue donc à lui seul les deux tiers des recettes ordinaires de la ville. D'après ce chiffre, assurément trop faible, le produit par tête est de 8 fr 61 sur 13.45.

(1) La ville de Cahors dépense annuellement une somme de trois mille francs pour l'hospice; en tout 9,427 fr. 04 pour secours aux indigents et aux établissements de charité.

(2) — L'octroi de la ville de Cahors produit 119,000 fr. — (chiffres de la ferme portée au budget de la commune pour l'exercice 1869). — Les frais s'élèvent à 16,010 fr. — il faudrait économiser sur les dépenses municipales une somme de 17,350 francs. C'est à nos édiles municipaux de dire s'ils font des dépenses superflues, ou s'ils ont des ressources libres pour parer à la réduction !

En résumé, cette combinaison offre du 1^{er} chef une perte pour la commune de 17,350 fr. ; — du 2^e chef, une perte pour l'Etat de 33,350 fr. ; — du 3^e chef, une augmentation pour les contribuables de 2,41 au lieu de 4,62 par tête; du 4^e chef enfin, une augmentation sur les trois autres contributions directes de 2,41 par tête, — sans parler d'une somme complémentaire pour payer les frais de perception des centimes additionnels.

